



CONSEIL MUNICIPAL DE NEZEL SEANCE du 04 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt cinq, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

-

Etaient présents : Dominique TURPIN, Antoine FOURNIER, Marilisa TEIXEIRA, Philippe OLLIVON, Nicolas VOGEL, Hélène MAHAUT

Secrétaire de séance : Philippe OLLIVON

Date de la convocation et de son affichage : 26 février 2025

ORDRE DU JOUR

- Débat d'orientations budgétaires
- Demande de subvention au Fonds de Modernisation des EAJE (CAF)
- Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

Décision 2025-1 d'attribution d'une concession au cimetière (renouvellement)

Informations

Le procès-verbal des délibérations du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire est imposée par la loi dans les collectivités ou groupements de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif.

Bien que Nézel soit bien au-dessous de cette strate de population, nous avons toujours tenu à organiser le débat d'orientations budgétaires.

Dans un contexte de crise financière qui a impacté l'ensemble des collectivités locales notamment du fait de :

- L'inflation (Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9 % en 2023 en France.

Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, après 2022 (+ 5,2 %).

En 2023, ce sont surtout les prix des produits alimentaires qui ont contribué à cette inflation élevée.

- la crise énergétique avec une augmentation de 250% sur le gaz et 100% sur l'électricité,

Sur Nézel en 1 an évolution de l'enveloppe énergie de + 18 000 euros
en 2 ans évolution de l'enveloppe énergie de + 25 000 euros
Impact sur le budget limité grâce à la fermeture de la salle polyvalente
(-9000 euros par an) et la vente du 29 rue saint blaise en 2024

- la chute DMTO (droits de mutation à titre onéreux) lié à la crise immobilière. Sur Nézel les DMTO étant perçues à N+2 l'impact important annoncée sera visible sur le budget 2025. 30% de diminution sont pris en compte cette année.

Dans ce contexte la commune a dû prendre ses dernières années des mesures pour restaurer ses équilibres financiers déjà très fragilisés, et notamment :

- augmentation de la taxe foncière en 2022,
- changement de mode de fonctionnement de la crèche (passage en mode Paje au 01/01/2023)
- cession d'un bâtiment communal

Ces actions ont porté leurs fruits. Puisque la commune enregistre une capacité d'autofinancement (CAF) excédentaire alors qu'elle était en chute libre depuis plus de 5 ans :

- CAF brute 2024 : 285 186 euros
- CAF nette 2024 : 207 186 euros

Pour mémoire les préconisations de la DGFIP étaient de restaurer La CAF à hauteur de 88K

Pas d'augmentation des impôts envisagée ni de hausse des tarifs cette année.

L'impact de la crise financière reste à mesurer sur le futur marché d'accueil périscolaire et extrascolaire qui sera renouvelé en aout 2025.

La commune renoue avec les investissements en 2025 avec un Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) de 400 000 euros comprenant principalement :

- Aménagement d'une aire de jeux et sécurisation des accès de l'espace Pierre Brémard
- Sécurisation de l'école
- Aménagement d'une halle à l'Espace Pierre Brémard
- Aménagement de salles associatives à la villa Bellevue
- Amélioration des performances énergétiques de la mairie y compris l'optimisation de la cour et de l'atelier des services techniques

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du débat d'orientations budgétaires, étape préalable au vote du budget qui se déroulera le 25 mars 2025

2° Demande de subvention du fonds de modernisation des EAJE (CAF) DLB 2025 2

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la CAF concernant le Fonds de modernisation des EAJE (demande à déposer avant le 31/03/2025) dans le cadre de :

La Mise aux normes des fenêtres, portes et de l'allée ainsi que l'équipement de tables à langer et la sécurisation des accès de la micro crèche Pomme d'Api

Ces aménagements font suite aux dernière préconisations de la PMI.

Le FME de la CAF offre la possibilité aux EAJE de déposer une demande de subvention tous les 5 ans pour un montant maximum de 4000 euros par place (soit 40 000 euros pour la micro crèche de Nézel) à hauteur de 80% maximum de la dépense.

Le montant des travaux est estimé à 15 753,42 euros HT. **Il est proposé de solliciter une subvention de 12 000 €uros soit 80% de la dépense HT.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projet Fonds de modernisation des EAJE proposé par la CAF

3° Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune Dlb 2025 3

Monsieur le Maire expose au conseil l'intérêt de conventionner avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) qui s'engage notamment à :

- Fournir à la collectivité l'application permettant la rédaction et la signature de procès verbaux électronique, la saisine du représentant du ministère public et la récupération d'une copie dématérialisée du PV en fin de transmission au Procureur de la République,
- Traiter les infractions saisis par les agents verbalisateurs,
- Editer les avis de contraventions et traiter les contestations

La commune s'engage à respecter les termes de la convention qui est valable 1 an et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité , autorise le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune

Questions diverses :

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H30.

Rappel de la liste des délibérations

- Débat d'orientations budgétaires : approuvé
- Demande de subvention au Fonds de Modernisation des EAJE (CAF) : approuvée
- Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune : approuvée

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



Le secrétaire de séance

Philippe OLLIVON

CONSEIL MUNICIPAL DE NEZEL
SEANCE du 04 mars 2025

Nombre de Conseillers	En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 6
-----------------------	---

L'an deux mille vingt cinq, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Antoine FOURNIER, Marilisa TEIXEIRA, Philippe OLLIVON, Nicolas VOGEL, Hélène MAHAUT

Secrétaire de séance : Philippe OLLIVON

Date de la convocation et de son affichage : 26 février 2025

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Hélène MAHAUT	
Nicolas VOGEL	
Antoine FOURNIER	
Philippe OLLIVON	
Marilisa TEIXEIRA	

